

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2010

### INTERVENTION DE CHRISTIAN CALVEZ.

Le président de la C.C.P.A. fait une allocution de 20 minutes pour exposer les compétences de la C.C.P.A.

- La C.C.P.A. ne tient ses compétences que par délégation des communes . Exemples : ramassage des ordures , SPANC...

- Elle intervient aussi sur des domaines qui ne sont pas de sa compétence en aidant les communes dans des réalisations intercommunales. Exemple : une salle culturelle, voirie...

Mais il précise qu'il s'était opposé à ce que deux équipements similaires soient réalisés dans deux communes différentes : il parle de la piscine envisagée à Lannilis et Plabennec. ***Pourquoi, aujourd'hui financer deux salles culturelles, Plouguerneau et Plabennec ?***

-Il a été acté que la communauté de communes participe à hauteur de 20% pour un équipement culturel et 40% pour une piscine au déficit de fonctionnement.

- Interventions :

Pierre APPRIOU regrette que la piscine communautaire se fasse finalement à Plabennec car, construite sur Lannilis, elle aurait eu un impact touristique qu'elle n'aura pas à Plabennec.

Il demande à nouveau, l'ayant déjà fait en conseil communautaire, au président de la CCPA d'interroger le SYMEED sur le traitement des algues brunes venant s'échouer sur les côtes après chaque tempête hivernale. Une valorisation de ces déchets devrait être possible.

François OLLIVIER regrette que les séances du bureau de la CCPA ne soient pas publiques.

Elisabeth TINEVEZ intervient sur les « dotations » accordées par la C.C.P.A.

- En fin de mandat le compte de la C.P.P.A. présentera un résultat positif de 3 à 4 millions d'euros.

### COMPOSITION DU CONSEIL POUR LA SEANCE DU JOUR

**Majorité** - sur 22 conseillers : 14 présents ; 8 absents dont 7 procurations ⇒ 21 votants

**Opposition** - sur 7 conseillers : 5 présents ; 2 absents dont 2 procurations ⇒ 7 votants

**Total 28 votants**

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 DEPTEMBRE 2010

*Nos commentaires sont en italique.*

Toujours pas de **compte rendu** de la séance mais un **Procès Verbal** : sans intérêt.

**Votes : 21 pour – 7 contre**

### REPLACEMENT DE FRANÇOIS SQUIBAN SUITE A SA DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL.

François SQUIBAN aurait dû être remplacé par Monique RIO qui, à son tour, a démissionné. C'est finalement le 27ème de la liste d'André LESVEN, André LEROUX, qui remplace François SQUIBAN

### MOTION EN FAVEUR DU PROJET DES AMENAGEMENTS PORTUAIRES DU SITE DE PERROS.

Le maire lit un courrier que lui a adressé le président de la CCPA et qui indique que la C.C.P.A. serait disposée à financer intégralement l'aménagement du Port de Perroz.

Une motion doit être signée pour que le dossier soit pris en compte .

*Il s'agit du projet évoqué pendant la campagne électorale et qui date de la mandature de Bernard LEVEN, projet qu'André LESVEN semblait avoir complètement oublié !*

*C'est donc la C.C.P.A. qui le relance... Suite de discussions entre Christian Calvez, François Le Borgne et Pierre Appriou ? .*

Rémi ABJEAN dit sa crainte de voir la route d'accès élargie. Le maire exclut cette hypothèse.

**Vote : 27 pour, 1 abstention (Rémy ABJEAN)**

### MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME.

François SQUIBAN est démissionnaire de son poste de conseiller

Sont élus :	Bruno BOUGUEN	28
	François LE BORGNE	28
	Marie Pierre CABON	28
	Serge GORON	28

## 1. ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNELS TERRITORIAUX.

### 1.1. Suppression, création et modification de postes au sein de la crèche halte garderie municipale.

La capacité de la crèche passant de 20 à 30 enfants au 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture.
- création d'un poste d'adjoint d'animation
- augmentation du temps de travail de l'infirmière.
- création d'un poste de puéricultrice à temps complet en attendant le recrutement d'une directrice.

**Votes : 28 pour,**

### 1.2. Régime indemnitaire des personnels territoriaux.

Modification technique pour pouvoir régler les heures supplémentaires d'un agent de la cuisine promu agent de maîtrise principal.

**Votes : 28 pour,**

### 1.3. Approbation du Plan Communal de Sauvergarde de Plouguerneau

Le département du Finistère est concerné par divers risques naturels et technologiques : tempêtes, fortes pluies, inondations...

Ces risques doivent être gérés au quotidien par la préparation et l'implication de tous les échelons de responsabilités ( Etat, Régions, départements, Communes ...)

Le Plan Local de Sauvergarde de Plouguerneau définit les moyens à mettre en œuvre au niveau local pour répondre aux risques précités.

Le plan proposé est provisoire dans la mesure où certains critères de risques comme les niveaux théoriques des zones inondables doivent être modifiés.

Le maire indique que le PLU qui mentionne les zones à risque devra être modifié en conséquence.

Il en profite pour donner les précisions suivantes sur le PLU :

- il sera « **modifié** » pour rectifier quelques erreurs ou apporter quelques précisions comme celle concernant la hauteur des murs de clôture. Délai : été 2011.
- il sera « **révisé** » pour être mis en conformité avec le Schéma de Cohérence Territorial ( SCOT ) et l'implantation modifiée des zones inondables . Délai : avant 2014

Pierre APPRIOU remarque qu'en dernière page la société HOALEN n'est pas mentionnée : le maire prend note.

**Votes : 28 pour,**

## 2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

### 2.1. Projet d'espace loisirs-sportifs : modification de la délibération n°2-1 adoptée lors de la séance du Conseil municipal du 23 février 2010.

Le projet devait être réalisé en **trois tranches** : une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. Il est aujourd'hui proposé en **quatre tranches** : une tranche ferme et trois tranches conditionnelles, comme suit :

- Tranche ferme : un bâtiment accueillant un dojo, une salle de danse et une salle de gymnastique ; la réhabilitation du clubhouse, la réalisation des travaux de développement durable et d'un bassin de rétention.
- Tranche conditionnelle n°1 : la réalisation de travaux relatifs aux terrains de tennis extérieurs.
- Tranche conditionnelle n°2 : la réalisation de travaux relatifs aux vestiaires des tennis couverts.
- Tranche conditionnelle n°3: la réalisation de parkings et de VRD.

**Votes : 21 pour, 7 contre**

## **2.2. Projet d'espace loisirs-sportifs : modification de la délibération n°2-4 adoptée lors de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2010.**

La délibération autorisait le maire à engager les procédures de marchés publics en trois tranches. Il serait désormais autorisé à engager ces procédures en **quatre tranches** ( 1 Tranche ferme et 3 Tranches conditionnelles).

Patrice MALGORN indique :

- que la salle de tennis est aussi largement utilisée pour le badminton. Il serait bien de lui donner un autre nom que « salle de tennis » : le maire acquiesce. Il donne également son accord pour l'appeler Salle Kroz Kenan et mettre une signalétique. *Nous pensons que cette nouvelle appellation devra faire l'objet d'un vote spécifique du conseil municipal.*
- Il fait remarquer qu'avant de commencer des travaux de construction neuve il serait souhaitable de réparer les fissures importantes existantes dans cette salle : Lucien BRETON n'est pas informé, le maire lui demande de s'en occuper...

**Votes : 21 pour, 7 contre**

## **2.3. Indemnité de conseil et de budget du percepteur municipal.**

Les indemnités seront versées à M. GARLIN qui assure la gestion intérimaire de la trésorerie de Lannilis.

**Votes : 28 pour,**

## **2.4. Tarifs communaux 2011.**

Il est proposé d'approuver les tarifs communaux 2011 annexés.

Patrice MALGORN intervient :

- le quotient familial est-il pris en compte pour les tarifs de la cantine : non, mais les tarifs de Plouguerneau sont inférieurs au tarif le moins cher pratiqué à Lannilis qui, elle, pratique le quotient familial.
  - Il constate que le tarif pour un enfant de maternelle est le même que pour un enfant de primaire.
  - Il demande s'il y a des repas bios : non, certains ingrédients sont bios, mais la cantine n'est pas encore conforme à la législation sur ce sujet. Il remet au maire un exemplaire du Bulletin municipal de Lannilis qui précise la présence de plats bio dans les menus et souhaite que Plouguerneau procède de la même manière. Cette démarche est conforme à l'esprit de l'Agenda 21 qui doit être mis en place à Plouguerneau.
  - Le DGS intervient en insistant sur la qualité du service fourni par la cuisine municipale : personne dans l'assistance ne doute de cette qualité.
  - Pour adhérer à l'Espace jeunes, les adolescents doivent payer 10 € : Il indique son désaccord sur le principe. Yveline FEVRE répond que cette procédure a été mise en place pour obliger les jeunes à remplir les formalités obligatoires sur le plan de la responsabilité de la commune.
- Il propose alors que cette somme soit mise dans « pot commun » et soit gérée par les jeunes pour, en particulier payer le matériel détérioré afin d'aller plus loin dans la responsabilisation des jeunes. Accord de principe.

*Les tarifs sont en annexe au présent compte-rendu*

**Votes : 21 pour, 7 abstentions**

## **2.5. Tarifs eau et assainissement 2011**

Il est proposé d'approuver les tarifs 2011.

*Les tarifs sont en annexe au présent compte-rendu*

**Votes : 21 pour, 7 contre**

## **2.6. Signature convention CAF – Aide financière dispositif d'investissement petite enfance (DIPE)**

La commune sollicite l'aide financière de la CAF afin de financer partiellement l'extension de la crèche de 20 à 30 places. La CAF a répondu favorablement à cette demande à hauteur de 57 600 € soit 80% du montant. Ce partenariat est formalisé par une convention qui doit être signée.

Pierre APPRIOU fait remarquer des incohérences dans le texte...

**Votes : 28 pour,**

## 2.7. Signature convention MSA – Espace jeunes

Dans le cadre de sa politique d'actions sociales, la MSA d'Armorique a décidé de participer financièrement au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.

Une convention doit être signée.

**Votes : 28 pour,**

## 2.8. Financement de la future salle culturelle

Afin de compléter les demandes d'aide financières en cours auprès des différents partenaires associés financièrement au projet, le maire propose de l'autoriser à solliciter les subventions suivantes :

- 250 000 € auprès de l'Etat
- 900 000 € auprès de la Région
- 600 000 € auprès du Conseil Général du Finistère
- 700 000 € auprès de la communauté de commune.

Sylvaine CHAVANNE intervient pour faire une observation sur le plan de financement présenté par le maire et qui est reproduit ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
<b>1ère tranche</b>			
Terrain	500 000	Conseil Régional	900 000
Construction	2 330 000	Etat	250 000
M.O.	229 970	Conseil Général	600 000
Honoraires	14 830	C.C.P.A.	700 000
		Commune sur montant HT	2 050 000
Sous total H.T.	3 074 800	Sous total H.T.	4 500 000
<b>2ème tranche</b>		Commune sur montant TVA 19,6% (préfinancement)	882 000
Aménagements et équipements	1 090 000		
M.O.	98 100		
Honoraires	10 000		
Mobiliers	227 100		
Sous total H.T.	1 425 200		
TOTAL H.T. tranches 1 et 2	4 500 000		
TVA à 19,6%	882 000		
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>5 382 000</b>		<b>5 382 000</b>

Dans la colonne « recettes », à la rubrique « Commune sur montant TVA à 19,6% », la mention « **pré**financement » pour la somme de 882 000 € **fait croire** que cette somme **n'est qu'une avance** qui sera ensuite intégralement remboursée : **c'est inexact** car les règles en vigueur prévoient que **la TVA est remboursée aux communes au taux minoré de 15,482% du montant de l'investissement.**

La commune sera donc **remboursée de 833 000 €** (15,482% de 5 382 000€) **et non de 882 000 €.**

Le tableau suivant aurait été plus explicite :

DEPENSES		RECETTES	
<b>1ère tranche</b>			
Terrain	500 000	Conseil Régional	900 000
Construction	2 330 000	Etat	250 000
M.O.	229 970	Conseil Général	600 000
Honoraires	14 830	C.C.P.A.	700 000
		Montant de la TVA remboursée par l'Etat (15,482% de l'investissement total, soit 5 382 000€ )	833 000
Sous total H.T.	3 074 800	<b>Total subventions et remboursement partiel de la TVA</b>	<b>3 283 000</b>
<b>2ème tranche</b>		<b>Montant de l'investissement à la charge de la commune</b>	<b>2 099 000</b>
Aménagements et équipements	1 090 000		
M.O.	98 100		
Honoraires	10 000		
Mobiliers	227 100		
Sous total H.T.	1 425 200		
TOTAL H.T. tranches 1 et 2	4 500 000		
TVA à 19,6%	882 000		
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>5 382 000</b>		<b>5 382 000</b>

Il montre clairement que

1. **Le montant de la TVA remboursée par l'Etat est de 833 000 € et non de 882 000 € comme le premier tableau le fait croire.**
2. **Le montant à la charge de la commune sera de 2 099 000 € et non de 2 050 000 €.**

Le maire acquiesce à la remarque de Sylvaine CHAVANNE, mais le DGS puis Lédie LEHIR montent au créneau pour affirmer que le tableau était clair et que nous n'avions rien compris !

*Nous espérons qu'en lisant ce compte-rendu ils accepteront de reconnaître que la colonne « recettes » est, pour le moins, très mal présentée : il est anormal d'être obligé de faire des calculs et de ne pas pouvoir lire au « premier coup d'œil » les chiffres importants.*

Patrice MALGORN demande si la subvention du Conseil Général est liée à l'obtention du label BBC (bâtiment basse consommation). Le maire répond par la négative.

**Votes : 21 pour, 7 contre**

### **3. URBANISME – ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – LOGEMENT.**

#### **3.1. Dénomination des rues : mise à enquête publique**

Le dossier sur les nouvelles dénominations des rues est achevé. Une enquête publique officielle va être organisée. Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux dates suivantes :

- 13 décembre de 9h à 12h
- 30 décembre de 9h à 12h
- 14 janvier de 14h à 17h

Deux délibérations seront ensuite nécessaires : une pour approuver les noms, une seconde pour approuver l'orthographe.

Le maire en profite pour dire qu'il a toujours été favorable aux noms bretons.... !

Patrice MALGORN remercie Goulc'han KERVELA et Marie Emmanuelle GERVEZ pour la qualité de leur action et leur engagement sur ce dossier.

**Votes : 28 pour,**

### **5. ENSEIGNEMENT – JEUNESSE**

#### **5.1. Avenants aux conventions concernant le relais Assistantes Maternelles.**

Le relais accueil parents Assistantes Maternelles est piloté en partenariat par les communes de Lannilis, Landéda, Tréglonou et Plouguerneau et subventionné par la CAF du Finistère.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'animatrice de 17h30 par semaine à 28h par semaine.

Deux avenants sont à signer :

- avenant n°1 à la convention conjointe avec les communes de Lannilis, Tréglonou et Landéda.
- avenant n°2 à la convention entre les communes et la CAF du Finistère.

**Votes : 28 pour,**

### **6. AFFAIRES MARITIMES – INFRASTRUCTURE BATIMENTS**

#### **6.1. Modification du règlement d'exploitation et de police des ports communaux de Plouguerneau.**

L'annexe A du règlement d'exploitation et de police des ports communaux de Plouguerneau régit la commission d'attribution des mouillages.

Lors de l'approbation de ce règlement, les mentions « dans l'attente de la mise en place du Comité Local des Usagers des Ports et l'Association des usagers du port de Porz Krac'h et de l'abri de Loast an Aod apparaissent ; celles-ci doivent être supprimées.

La commission d'attribution des Mouillages doit donc être modifiée comme suit :

Sont membres :

- le maire de Plouguerneau ou son délégué.
- un deuxième représentant de la commune de Plouguerneau
  - le président de l'association des usagers des ports et abris de Lilia ainsi que les représentants des différents sites (PorsGwenn, Pors Krac'h et Kerazan) ;
- Le président de l'association des plaisanciers de Plouguerneau ;
- le président de l'association des usagers du site de Perros ;
- un représentant des usagers du port le passage.

L'annexe A doit être modifiée.

Pierre APPRIOU demande :

- qui sera le « délégué » du maire : François LEBORGNE
- qui sera le deuxième représentant de la commune de Plouguerneau . Pas de réponse : ils avaient oubliés d'y réfléchir !
- Y a-t-il des usagers du port le passage ? réponse : non !.Ah, si ! le club d'avirons !....

**Votes : 28 pour,**

## 8. CULTURE – LOISIRS – COMMUNICATION

### 8.1. Fixation du tarif de la vente du livre sur Plouguerneau

Rémi ABJEAN expose qu'un livre consacré à l'histoire de Plouguerneau a été rédigé avec la société J2 RELIANCE.

Il propose un prix de vente à 29,90 € et une commission de 10%, soit 2,91 €, aux commerçants qui le vendront.

Il précise que le prix de revient unitaire du livre pour un tirage de 1 000 exemplaires est de 42 €

Pierre APPRIOU demande que soit montré au conseil un exemplaire du livre ou au moins sa maquette.

Rémi ABJEAN n'a rien à montrer ! Pierre APPRIOU et Sylvaine CHAVANNE lui font remarquer qu'il n'est pas possible de se prononcer sur le prix d'un objet que l'on n'a pas vu ! **Et le maire reconnaît qu'il ne l'a pas vu non plus. En fait personne ne sait rien sur cet ouvrage !**

**Votes : 21 pour, 7 abstentions**

*... un tel vote est-il bien sérieux ?*

## 11. INTERCOMMUNALITE

### 11.1. Convention de partenariat culturel

Le spectacle « Gondebaud.. ou les malheurs d'un héros » par la compagnie « la Crieuse » s'adresse aux enfants de plus de cinq ans.

Trois communes de la CCPA ont été retenues pour accueillir 4 spectacles. Coat Méal le 26.11 à 20h30, Loc Brévalaire le 27.11 à 16h et Landéda le 28.11 à 16h.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 3 500€ et la participation de Plouguerneau serait de 248 €.

Le maire précise à Rémi ABJEAN qu'il faudrait envisager des manifestations pour les plus de 12 ans car ce public n'est jamais pris en compte.

**Votes : 28 pour,**

## 12. QUESTIONS DIVERSES.

### Subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales

Une subvention de 5 000 € serait versée à l'association Familles Rurales pour lui permettre de régler les salaires du mois de décembre.

Lédie LEHIR précise qu'avec cette subvention le montant de la participation annuelle de la commune serait de 33% alors que la moyenne habituelle varie entre 30 et 35%.

Elle doit analyser les comptes et réétudier la convention entre Familles Rurales et la commune.

**Votes : 28 pour,**